

Commission Pepin-Robarts, écartons donc ces sujets de discord pour ne retenir que l'essence de ce qui nous unit. Et ensuite, monsieur le président, nous pourrions parler réellement d'une consultation. Nous pourrions parler réellement alors d'une complémentarité, parce que la complémentarité, monsieur le président, je pense, c'est la réponse au dilemme canadien actuel et la complémentarité passe d'abord par des considérations économiques.

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, c'est avec plaisir et beaucoup d'enthousiasme que je prends la parole aujourd'hui pour discuter de la performance du gouvernement du Canada en matière constitutionnelle. Avant d'entrer dans le vif de mon exposé, je voudrais remercier la Chambre des communes de l'occasion qu'elle nous accorde aujourd'hui de reprendre le débat entamé la semaine dernière sur l'harmonie nationale. Nous, du Parti Crédit Social du Canada, avons présenté aujourd'hui une motion qui se lit comme suit:

La Chambre est d'avis, après avoir constaté que le gouvernement fédéral a profité des faiblesses de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (A.A.N.B.) pour envahir les juridictions provinciales et miner la souveraineté des provinces, que le gouvernement actuel a négligé:

— d'accorder aux provinces l'initiative de la négociation constitutionnelle, tel que le prescrivait l'esprit confédératif, en leur laissant le pouvoir final de décision;

— de discuter de l'introduction de droits économiques pour les citoyens dans la prochaine constitution;

— ainsi que de reconnaître que seules les populations provinciales, lors de référendums sur leurs territoires respectifs, sont habilitées à contracter de nouveaux engagements constitutionnels.

En effet, cette motion, malgré les propos que vient de tenir l'honorable député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance), disons qu'il ne comprend pas cette motion, qu'il ne la comprend pas, je ne suis pas tout à fait d'accord, peut-être ne comprend-il pas certains paragraphes, mais dans l'ensemble, je pense, d'après son discours, qu'il a accepté quelque chose au niveau de la discussion pour améliorer la nouvelle constitution que nous voulons tous, je pense, y compris les provinces anglaises; c'est certainement un grand pas, parce que j'ai examiné comme tout le monde cette dernière conférence tenue à Ottawa, et je trouve qu'il s'est fait un grand pas vers un consensus, je ne dirais pas d'unité, parce que, il y en a là-dedans qui ont patiné en dehors de la patinoire, mais ceux qui voulaient s'en tenir au sujet, ici je parle des ministres provinciaux, ceux qui voulaient s'en tenir au sujet, je pense, ont démontré pour le moins un grand espoir vis-à-vis des prochaines discussions.

Ce qui me préoccupe aujourd'hui vis-à-vis de cette question de nouvelle orientation ou de nouvelle constitution, c'est le fait que le gouvernement fédéral a pris le pas sur les provinces en disant qu'il devait tenir un référendum par le bill C-9, en n'acceptant pas, au départ, la décision des provinces vis-à-vis d'un référendum qu'elles pourraient tenir elles aussi. Ici je parle du référendum provincial de la province de Québec, de la loi du référendum provincial de la province de Québec. L'honorable ministre disait hier au comité de la justice et des questions juridiques, que le référendum fédéral se veut l'image

La Constitution

du référendum provincial, c'est-à-dire de la loi provinciale du Québec sur les référendums.

Je pense que si nous voulons l'image, par le bill C-9, du référendum du Québec, nous faisons fausse route. Premièrement, c'est parce que notre loi sur le référendum dit que la décision des électeurs ne lie en nul point le gouvernement pour procéder selon la décision de la majorité. Donc, cela veut dire qu'il ne vaut pas la peine de tenir un référendum si cela devient si large avec le gouvernement qui n'a pas les mains liées par la décision majoritaire des électeurs, tandis que le référendum provincial que je connais par cœur, parce que je l'ai lu peut-être 10 fois, le référendum provincial dit ceci: il dit que la majorité sur la question donnée décide, il dit bien, d'obliger le gouvernement à agir, le gouvernement de par sa loi doit agir. C'est toute la différence du monde. Le gouvernement provincial ne s'est pas donné beaucoup de choix, il s'est donné le choix de la question par exemple. Sur cela, je ne suis pas d'accord, pas du tout, parce que la question aurait dû être comprise dans la loi relative au référendum provincial. A mon avis, c'est cela. Moi, si j'avais siégé à l'Assemblée nationale, j'aurais voté contre la loi sur le référendum de la province de Québec, parce que je pense que la question aurait dû être comprise dans le projet de loi, parce que le projet de loi visait principalement la décision de l'indépendance du Québec, parce que la loi en l'interprétant ou en la lisant comme il faut, on voit qu'elle vise à peu près cela.

Mais dans l'ensemble, je pense que le projet de loi provincial était plus complet et plus explicite que le bill C-9 présenté ici à la Chambre. Dans un premier temps, la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur la Constitution vient à peine de se terminer. Et dans l'ensemble, les principaux points litigieux demeurent insolubles, parce que chacun veut rester sur sa position. Il est entendu que ce n'est pas facile d'en sortir, monsieur l'Orateur, après 100 ans de tergiversations entre les Canadiens français et les Canadiens anglais. Il y en a beaucoup qui se sont heurtés sur une muraille. Ici je pense, par exemple, à MM. Maxime Raymond, Jean-François Pouliot, Lionel Groulx, Chaloult, je pense à tous ces hommes-là.

● (1600)

Tous ces gens-là ont voulu avoir et obtenir pour la province de Québec l'égalité; rien de plus. J'aimerais ajouter ici une petite phrase, que j'ai lue cet avant-midi, de Lionel Groulx qui prouve bien ce que ça veut dire. Lionel Groulx disait, en parlant des Canadiens français et de la province de Québec:

Nous ne songeons à dépouiller personne. Seulement, nous n'entendons pas non plus à être dépouillés. Nous n'empêchons personne de vivre, mais nous voulons vivre nous aussi.

Tout le monde a lu avec beaucoup d'enthousiasme ces belles phrases, mais il ne s'est pas fait grand-chose depuis. Le chanoine Groulx est mort à l'âge de 87, 88 ou 89 ans. Il a combattu depuis l'âge de 26, 27 ou 28 ans pour l'égalité dans la province de Québec avec le reste du Canada, et il a assez mal réussi parce qu'il est mort avant de voir s'ériger cette égalité que nous voulons pour tous.